

**Avis de convocation / avis de réunion**

---



Société en Commandite par Actions  
au capital de 129 450 978,75 euros  
Siège social : 46 rue Boissière - 75116 Paris  
784 393 530 RCS Paris

\*\*\*

**- AVIS DE CONVOCATION RECTIFICATIF -**

Les actionnaires de la Société, **convoqués en Assemblée Générale Mixte le mercredi 9 décembre 2020**, sont informés que l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et au Quotidien Juridique du 23 novembre 2020 est modifié compte-tenu de la publication de l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 elle-même portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, **l'Assemblée Générale de Rubis, qui avait été initialement convoquée aux Salons Hoche, 9 avenue Hoche, 75116 Paris, se tiendra exceptionnellement à huis clos**, sans la présence physique de ses actionnaires et des personnes pouvant y assister, au siège social de la Société, 46 rue Boissière - 75116 Paris.

**L'Assemblée Générale sera retransmise en direct à 14 h00 (heure de Paris) le mercredi 9 décembre 2020, puis en différé sur le site internet de la Société (www.rubis.fr).**

Aucune carte d'admission ne pourra, par conséquent, être adressée aux actionnaires qui en feraient la demande.

Les actionnaires sont invités à voter à distance ou à donner procuration au Président de l'Assemblée Générale, soit :

- par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS (accessible via le site OLIS Actionnaire à l'adresse <https://www.nomi.olisnet.com>) avant le mardi 8 décembre 2020 à 15 heures (heure de Paris) ;

- par correspondance à l'aide du formulaire papier (disponible sur le site internet de la Société ([www.rubis.fr](http://www.rubis.fr)) dans la rubrique « Actionnaires - Assemblée Générale ») qui devra parvenir à Caceis Corporate Trust au plus tard le dimanche 6 décembre 2020.

L'ordre du jour ainsi que le projet de résolutions publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 4 novembre 2020 demeurent inchangés.

L'ensemble des informations relatives à cette Assemblée Générale est disponible sur le site de la Société ([www.rubis.fr](http://www.rubis.fr), dans la rubrique « Actionnaires - Assemblée Générale »).